

munierait jusqu'à ce qu'ils eussent obéi au commandement qu'on leur avait fait de rendre les clefs de la ville, d'abattre les fortifications et les retranchements dans lesquels ils se tenaient, puis de remettre le cloître et les églises. Les Lyonnais, d'abord épouvantés de l'attitude belliqueuse de leurs antagonistes et des moyens qu'ils employaient, eurent alors recours à la médiation du légat du roi de France; une trêve fut signée. Le doyen et les deux Chapitres donnèrent pour garants et caution de la trêve le comte de Forez et le sire de Beaujeu. Les citoyens présentèrent de leur côté : le sénéchal Hugues de la Tour-du-Pin, Humbert son frère, Humbert de Montluel, et quatre-vingt-deux des principaux habitants. Tous jurèrent la trêve comme les chanoines et obligèrent leurs biens pour le cautionnement. Ceux-ci reçurent l'invitation de rentrer dans leurs maisons.

Sur ces entrefaites, le roi saint Louis étant mort en Afrique, rien ne put arrêter l'animosité du Chapitre et du peuple contenue quelque temps par l'autorité du saint roi. La guerre commença plus furieuse que devant; plusieurs nouveaux assauts furent donnés aux remparts du cloître de Saint-Just; il y eut un grand nombre de tués et de blessés. Exaspérés par l'insuccès de ces attaques, les Lyonnais se livrèrent à d'horribles excès; ils envahirent le village d'Ecully qui dépendait du Chapitre, tant pour le spirituel que pour le temporel, cernèrent les habitants avec leur curé dans l'église, et les y brûlèrent tous. Quinze jours après, ils firent contre Saint-Just la même tentative, mais ils ne parvinrent qu'à incendier un hôpital et quelques maisons; les villages de Genay et Couzon avaient éprouvé le même sort.

Enfin, Philippe-le-Hardi, de retour d'Afrique où il avait pris la couronne de France, fit cesser la guerre civile qui régnait à Lyon depuis un an. Les excommunications levées, la paix fut jurée de part et d'autre (1271).

Nous ne nous appesantirons pas sur de nouvelles querelles qui s'élevèrent entre l'archevêque et le Chapitre relativement à leurs droits respectifs; le deuxième concile écuménique de Lyon, ouvert en 1274, apaisa tous les ferments de discorde qui existaient entre le peuple et les deux grands religieux de la ville. Chacun des règnes